



**Union Francophone des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique**

☒ Avenue des Combattants, 24 - 1340 Ottignies ☎ 010.42.00.50 📠 010.42.00.59

☒ Siège social : rue Belliard, 23A - 1040 Bruxelles

Compte BE11 2100 6782 2048 - [www.ufapec.be](http://www.ufapec.be) - 📧 [info@ufapec.be](mailto:info@ufapec.be)

## **Les voyages scolaires : opportunité ou discrimination ? Partie 2 - Avantages et inconvénients**



© École Mater Dei à Banneux

Dominique Houssonloge  
Analyse UFAPEC Octobre 2012 N°27.12



## ***Intro générale : Voyages scolaires, opportunité ou discrimination pour l'élève ?***

Les parents d'élèves sont nombreux à s'exprimer et s'interroger sur le sujet. Qu'est-ce qui est considéré comme voyage scolaire ? Est-ce obligatoire d'y participer ? Quels sont les effets de la circulaire Arena de 2006 qui impose un taux de 90 % de participation ? Quel intérêt pour l'élève, pour la classe, pour le projet d'établissement ? Pourquoi, alors que l'école est dite gratuite, doit-on payer des voyages aussi chers ? Une réglementation existe-t-elle en la matière ? Qu'est-ce qui est mis en place dans les écoles pour aider les familles en difficultés et ne pas exclure les enfants ? L'argent est-il la raison majeure qui empêche des élèves et parfois toute une classe de partir ? Comment les écoles gèrent-elles les demandes parfois exagérées des élèves ?

Les voyages scolaires sont l'occasion de discussions et parfois même de débats dans les écoles entre les différents partenaires et aussi au sein des comités de parents.

C'est que derrière les voyages scolaires, se dessinent des enjeux importants pour l'enfant.

Les voyages forment la jeunesse ! En soi, cette idée fait l'unanimité et si l'organisation d'un voyage familial est somme toute assez simple, il n'en va pas de même pour les voyages scolaires. Organiser un voyage scolaire qui rencontrera l'adhésion de tous : enseignants, parents et élèves est un beau défi que relèvent chaque année nos écoles. Défi en termes d'organisation, de visées pédagogiques, d'accessibilité financière, de respect des convictions et des points de vue de chacun.

Au travers de trois analyses, nous aborderons :

1. L'organisation et la législation
2. Les avantages et les inconvénients
3. Le coût des voyages scolaires et parascolaires

## **Introduction**

Régulièrement la question des voyages scolaires revient sur le tapis. Le malheureux accident de car à Sierre en mars 2012 a relancé le débat. Au-delà de la question de la sécurité des moyens de transport, que nous n'aborderons pas ici, on entend certains remettre en question l'utilité et les bienfaits de ces voyages.

Dans cette deuxième analyse<sup>1</sup>, nous tenterons de faire le point sur les apports et les inconvénients des voyages scolaires. Est-ce réellement un plus, une expérience unique comme certains le prétendent ou au contraire, les voyages scolaires sont-ils inutiles, voire anxiogènes, pour les familles comme d'autres l'affirment ?

Et pour les enseignants qui organisent et accompagnent, que représentent les voyages scolaires ?

Précisons que nous ne prendrons en compte que les voyages scolaires obligatoires c'est-à-dire ceux qui ont lieu durant les cours. Les voyages organisés durant les vacances (comme les voyages de rhéto) relèvent d'une organisation privée. Ces voyages sont organisés via l'école et pour les élèves de l'école. Ceci explique qu'il y a généralement confusion quant à l'appellation. Toutefois, ces voyages ne sont pas soumis à la réglementation de la Fédération Wallonie-Bruxelles et ne nécessitent pas une autorisation de l'administration.<sup>2</sup>

Précisons encore que la question du coût financier ne sera pas traitée ici mais dans une troisième analyse consacrée à la question.

Sur base d'informations récoltées au quotidien ou lors de rencontres sur le sujet auprès de parents, enseignants et directions, nous avons listé les motifs généralement invoqués en faveur ou en défaveur des voyages scolaires.

## **Motifs invoqués contre les voyages**

### **✓ Du côté des parents**

#### **1. Les finances**

Comme dit plus haut, nous reviendrons à cette question dans une troisième analyse mais signalons déjà que des parents considèrent les voyages trop coûteux pour le budget familial ou les jugent trop coûteux par rapport au programme proposé (ex : voyage à Eurodisney).

Heureusement, très souvent des systèmes de financement, de mutualisation ou d'aide sont mis en place dans les écoles. Il arrive également que les CPAS interviennent.

Rappelons que nous ne prenons pas en compte les voyages organisés hors périodes scolaires comme les voyages de fin d'humanités. Nous aborderons ce sujet dans notre 3<sup>e</sup> analyse consacrée aux coûts des voyages scolaires et parascolaires.

---

<sup>1</sup> Dans une première analyse, nous avons abordé l'organisation et la législation des voyages scolaires. [Lien](#)

<sup>2</sup> Fédération Wallonie-Bruxelles, Circulaire n° 4068 du 26/06/2012, *Organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire. Année scolaire 2012-2013. Chapitre 8 Classes de dépaysement et de découverte en Belgique ou à l'étranger et activités extérieures à l'école organisées dans le cadre des programmes d'études.*

## 2. Les convictions religieuses

Il arrive régulièrement que des élèves musulmans ne partent pas (les filles et garçons pour la question de l'alimentation, les filles également parce qu'elles ne peuvent pas déloger de la maison).

## 3. L'éducation

Différentes raisons d'ordre éducatif peuvent être invoquées comme motif contre l'inscription aux voyages scolaires par les parents :

- certains parents punissent leur enfant en le privant de voyage scolaire ;
- d'autres parents privent leur enfant des voyages à l'étranger par solidarité avec les sans-papiers qui ne peuvent pas quitter le territoire ;
- d'autres préfèrent garder leur enfant à la maison pour le protéger ;
- d'autres jugent trop dangereux de laisser l'enfant partir sans eux et si longtemps. Dans ces familles, l'enfant n'a généralement pas encore quitté la sphère familiale plus d'une journée ;
- d'autres parents jugent l'encadrement insuffisant et craignent un accident ;
- d'autres pensent que leur enfant ne va pas s'amuser et aura du mal à suivre ou à s'intégrer
- d'autres remettent en question la sécurité des infrastructures d'hébergement.

*J'ai une petite fille de 9 ans en 4ème primaire. Au printemps, l'école organise un voyage de 5 jours à la mer.*

*Je ne suis pas une maman stressée mais je me sens responsable de mon enfant. Apparemment, ma fille est la seule à ne pas partir mais je ne suis pas d'accord pour autant. Je trouve qu'elle est trop jeune. On ne devrait pas organiser de voyages scolaires avant les 10 ans de l'enfant, ce n'est pas raisonnable. Si elle partait, je serai morte de peur à l'idée qu'il lui arrive quelque chose et je me le reprocherais toute ma vie.*

*Une maman*

## 4. Des motifs pédagogiques

Des parents doutent ou remettent en question la qualité du programme proposé (par exemple les voyages à Disneyland).

### ✓ *Du côté de l'équipe éducative*

La mise sur pied de voyages scolaires n'est pas une mince affaire et, nous l'avons vu dans une précédente analyse<sup>3</sup>, elle requiert une sacrée organisation dans le respect de la législation en cours.

A côté de cela, il y a régulièrement des excès de la part des élèves en secondaire, l'alcool étant le problème majeur. Des écoles en arrivent à faire signer aux parents un règlement du voyage avec une clause de renvoi de l'élève aux frais des familles. Après répétition de

---

<sup>3</sup> HOUSSEONLOGE D. *Les voyages scolaires : opportunité ou discrimination ? 1e partie : organisation et législation*, analyse UFAPEC septembre 2012, n°26.12

mauvaises expériences, d'autres écoles vont jusqu'à supprimer les voyages pour s'éviter bien des problèmes.<sup>4</sup>

*Le règlement du voyage peut prévoir l'exclusion de l'école même temporaire.*

*Globalement, les voyages se passent bien et il y a peu d'actions en justice.*

*Pour l'alcool, il faut préciser très clairement dans le règlement du voyage ce qui est autorisé et interdit : pas d'alcool dans les chambres. Le problème c'est que la fouille des sacs des élèves est interdite. L'arrêt Antigone prévoit que s'il y a assez d'éléments pour penser que l'élève a en sa possession quelque chose de dangereux ou nuisible (exemple, une arme), on peut intervenir.*

*Il y a tout un travail d'information et de sensibilisation.*

*Ce qui n'est pas acceptable c'est que des parents refusent la sanction donnée à leur enfant. On attend des parents qu'ils soutiennent les enseignants.*

*Dans le cadre d'un voyage scolaire, il faut trouver un modus vivendi.*

*Nathalie Dasnoy, conseillère juridique au Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique*

## **Motifs invoqués en faveur des voyages**

Les enseignants et de nombreux parents sont favorables aux voyages scolaires et mettent en avant différents motifs :

### **1. Social**

- Cohésion du groupe-classe en vivant des choses tous ensemble pendant plusieurs jours. Les voyages scolaires sont l'occasion de se découvrir autrement entre élèves mais aussi entre élève et enseignant
- Apprentissage de la sociabilité : vie en commun avec les mêmes règles pour tous, le respect des autres, apprendre à rendre des services à la collectivité
- Pour de nombreux élèves tout spécialement ceux issus de milieux défavorisés, les voyages scolaires sont souvent la première voire la seule occasion de voyager, d'ouvrir leurs horizons, d'aller au-delà de leur quartier. A ce titre, les voyages scolaires participent à la réduction des inégalités sociales et à l'intégration des élèves de milieux défavorisés.

### **2. Culturel, éducatif et pédagogique**

Rappelons que comme le définit la circulaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les voyages scolaires font partie intégrante du projet d'établissement.

---

<sup>4</sup> Réunion régionale des associations de parents organisée par l'UFAPEC sur le thème des voyages scolaires le 7 mai 2012 à Sainte Véronique à Liège.

La classe de dépaysement est « **une classe transplantée** en vue de découvrir un environnement géographique, historique et humain différent du milieu habituel », comme le définit la Communauté française dans la circulaire. Est donc permise l'organisation de classes urbaines, rurales, de mer, de neige, de montagne, de patrimoine, de canal, etc. Condition sine qua non : que cette classe de découverte s'inscrive dans le cadre du projet d'établissement. Il ne s'agit donc pas d'une simple parenthèse dans la vie de l'école : « la préparation du départ, le séjour lui-même ainsi que l'exploitation au retour sont des phases complémentaires dont les résultats doivent être investis dans une action à long terme »<sup>5</sup>

Les activités extérieures quant à elles sont des activités qui amènent élèves et enseignants en dehors des murs de l'école, pour une durée relativement courte. Sont ici visés les excursions, les déplacements à but culturel. Ceux-ci sont destinés à dynamiser l'enseignement en stimulant la curiosité des jeunes et en favorisant chez ceux-ci la faculté de s'adapter au changement.<sup>6</sup>

Le premier objectif poursuivi, explique M. Drion, était de côtoyer le maître ou le professeur dans un autre cadre et, inversement, de permettre à l'enseignant d'avoir une autre perception de ses élèves. Pour une bonne partie des enfants, la classe de neige de fin de primaire - un peu le voyage de rhéto des primaires -, constitue la première occasion de quitter leurs parents. Ils apprennent une certaine autonomie. Et les parents aussi doivent lâcher prise, ce qui n'est pas toujours évident. Ensuite, il y a l'aspect dépaysement : il s'agit de découvrir un autre milieu de vie, et notamment la montagne. En sachant qu'on ne fait pas des journées entières de ski. Aujourd'hui, c'est moitié ski, moitié découverte. Historiquement, l'enseignant prenait en charge les périodes hors ski (voire même le ski s'il avait les brevets). Désormais, des moniteurs se chargent de l'apprentissage du ski et, souvent, des professionnels locaux (guides de montagne) prennent en charge l'aspect pédagogique. Il y a une tendance à la délégation.

Samuel Drion, directeur de l'asbl CPAN (Classes de plein air et de neige) 7

Nombreux enseignants soulignent encore que les voyages scolaires sont l'occasion d'apprendre sous une autre forme, en étant sur le terrain. A l'heure où notre enseignement est en crise, les voyages scolaires sont moins à considérer comme une activité récréative ou comme une fin en soi que comme une composante non-négligeable d'une pédagogie rénovée et porteuse de sens. Les voyages scolaires, c'est encore un rapport au savoir, de la transmission à l'acquisition, radicalement modifié.<sup>8</sup>

Ils sont aussi l'occasion pour des élèves en difficulté scolaire d'accrocher ou de réaccrocher grâce à des activités « hors des murs ». Des « mauvais » élèves peuvent se révéler des têtes de classe hors du contexte scolaire et gagner en estime de soi comme en estime de leurs condisciples. En ayant pu susciter l'intérêt et la motivation d'élèves en décrochage, l'enseignant saura mieux quel levier actionner lors des apprentissages en classe.

En secondaire, il y a aussi l'occasion d'aller à la rencontre d'une autre culture et d'une autre langue tout spécialement pour les élèves qui n'ont jamais l'occasion de voyager.

---

<sup>5</sup> Fédération Wallonie-Bruxelles, Circulaire n° 4068 du 26/06/2012, op. cit.

<sup>6</sup> Fédération Wallonie-Bruxelles, Circulaire n° 4068 du 26/06/2012, op. cit.

<sup>7</sup> Cité par Laurent Gérard, « Des classes de dépaysement pour apprendre autrement » in *La libre Belgique*, 15/03/2012.

<sup>8</sup> <http://www.clicsejour.com/index.php?partie=enseignants&souspartie=pourquoi>



Les voyages sont aussi l'occasion pour l'élève de développer son autonomie : pour pas mal d'enfants, c'est la première occasion de sortir du milieu familial, c'est l'occasion aussi d'apprendre à se coucher, se lever, s'habiller, se laver seul.

*Je suis directeur d'une école secondaire à encadrement différencié. Une grande majorité des familles de nos élèves est issue de l'immigration et/ou a de faibles revenus (chômage ou CPAS).*

*Déjà quand j'étais titulaire, j'ai toujours trouvé les voyages scolaires très intéressants pour autant qu'ils contribuent à deux objectifs :*

- aider ou confirmer une dynamique de classe positive envers tous (je me suis souvent rendu compte que les élèves en difficultés relationnelles avec leurs condisciples l'étaient d'autant plus lors de la préparation d'un voyage, voire s'en excluaient, si une attention toute particulière n'était pas portée aux moyens pour enrayer ces difficultés relationnelles);*
- servir d'appui au travail des compétences développées dans plusieurs cours.*

*Je ferais une exception pour les voyages scolaires de fin d'études (6ème secondaire ou 7ème professionnelle) qui, inévitablement et heureusement, peuvent être plus récréatifs et donner une dimension particulière à la dernière année d'études.*

*Dans une école singulière comme la mienne (classe 1 de l'encadrement différencié), je me rends compte que les voyages scolaires en Belgique ou dans un pays limitrophe (la France par exemple) sont souvent une première occasion pour les élèves de découvrir des lieux connus où ils ne se sont jamais rendus avec leur famille (mer du Nord, Bruxelles pour certains, Paris, etc.). J'ai un souvenir anecdotique très positif en ce sens : L'année passée, une classe "très difficile" de 4P avait rédigé un projet de voyage à Paris avec un professeur en échange d'une mise en ordre et d'une attention plus importante à leurs cours. Je n'y croyais vraiment pas... J'ai quand-même donné mon feu vert. 3 élèves ont directement été pointées du doigt par le corps professoral comme rendant le voyage trop dangereux. Je les ai rencontrées en ce sens. Et, rien que l'idée d'être privées d'aller à Paris où elles n'avaient jamais été, à un moindre coût, m'a permis d'établir un contrat avec elles. Elles sont maintenant en 5P et leur attitude à Paris a été exemplaire. Toute leur motivation résidait dans le fait d'aller voir une capitale réputée selon elles pour sa mode, mais aussi réputée chère, alors que d'elles-mêmes elles n'auraient sans doute pas pu y aller de si tôt.*

*Dans mon école, un voyage scolaire n'est pas une source de discrimination financière, puisque l'école prend en charge le coût lorsque la famille ne le peut pas. Par contre, il est manifeste que nous n'arrivons pas encore à lutter contre les discriminations à l'encontre du genre de nos élèves : Il est régulier que les familles trouvent n'importe quel prétexte pour empêcher la participation de leur(s) fille(s) à un voyage scolaire. Là nous sommes assez démunis...*

*Deux types d'élèves ne participent donc pas facilement aux voyages scolaires : les filles dont la famille met, au nom d'une revendication familiale ou religieuse, un droit de veto sur cette participation et les élèves des années supérieures qui sont déjà mères. La difficulté étant que ces dernières sont souvent des mères célibataires, allocataires du CPAS, et que faire garder leurs enfants n'est pas évident. L'année passée, nous avons quand même pu trouver un arrangement pour 2 élèves concernées, mais 3 autres ne sont pas parties...*

*Comme déjà écrit, pour le coût, l'école intervient le plus possible grâce aux subventions de l'encadrement différencié et à des appels à projets auxquels nous répondons.*

*Un directeur d'une école secondaire différenciée*



## **Le point sur le sujet**

Que disent les chiffres ? En 2010-2011, 5.101 demandes de classes de dépaysement avaient été introduites auprès de l'inspection par des écoles fondamentales en Fédération Wallonie-Bruxelles un chiffre en légère hausse par rapport à l'année scolaire 2009-2010, où l'on en était à 4.966 dossiers. Ces chiffres montrent la popularité des classes de dépaysement auprès des (quasi) 3.000 établissements scolaires de la Fédération.<sup>9</sup>

C'est le moment de saluer l'investissement des nombreux enseignants qui chaque année s'impliquent dans l'organisation de ces voyages.

Les parents opposés aux voyages restent une minorité. En dehors des motifs religieux ou philosophiques, il s'agit généralement de parents confrontés pour la première fois à la situation ou ayant peu de connaissance du système scolaire et de l'objectif d'un voyage scolaire et de son organisation.

Toutefois, le développement de parents surprotecteurs voire fusionnels est inquiétant pour le développement de l'enfant. « Détache-moi ! Se séparer pour grandir », le titre de l'ouvrage du pédopsychiatre Marcel Rufo est évocateur : l'autonomie, la séparation progressive de l'enfant de la cellule familiale vont lui permettre de grandir et de se construire : « Tous les parents du monde devraient rêver que leur enfant devienne un jour un navigateur solitaire, signe qu'ils ont tenu leur rôle avec suffisamment de bienveillance et de distance. Aimer son enfant, c'est l'aider à trouver l'estime de soi nécessaire pour qu'il nous quitte dès qu'il se sentira prêt ».<sup>10</sup>

Nombre d'enfants peuvent appréhender les voyages scolaires, c'est normal. Certains peuvent même s'y opposer ne voulant pas quitter leurs parents ou s'adapter à un autre mode de vie, une autre alimentation. Aux parents à leur donner le petit coup de pouce et la motivation pour une expérience dont les enfants reviendront toujours grands. Autant l'école que les enfants ont les compétences pour réussir ce voyage. Etre parent, c'est aussi faire confiance et lâcher prise. Un travail de partenariat et de sensibilisation avec les familles permet de convaincre un maximum de parents de l'intérêt et des bienfaits des voyages scolaires.

S'il arrive que des établissements fassent des choix moins pertinents par rapport au coût, au programme pédagogique ou autre, c'est à l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, y compris aux parents, d'être citoyens de l'école. Si l'école est gérée par son Pouvoir Organisateur et une direction, elle est aussi un lieu d'échange et de dialogue où les choses peuvent et doivent être dites dans l'intérêt de tous les élèves. Des structures telles que le conseil de participation ou le comité de parents y contribuent.

## **Conclusion**

Les voyages scolaires c'est-à-dire, rappelons-le, les voyages ayant lieu durant les heures de cours, pour autant qu'ils soient pleinement accessibles à tous, représentent une véritable opportunité pour le jeune au niveau social, culturel, éducatif et pédagogique.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : les voyages scolaires ont la cote et des formules diverses et inédites fleurissent un peu plus chaque année.

---

<sup>9</sup> Cité par Laurent Gérard, *Des classes de dépaysement pour apprendre autrement*. Op. cit.

<sup>10</sup> Marcel Rufo, *Détache-moi ! Se séparer pour grandir*, Anne Carrière, Paris, 2005, p. 262.

Les voyages scolaires, c'est comme l'école hors des murs. Les élèves vont y apprendre à être autonomes, responsables, aller à la rencontre de l'autre, vivre ensemble, être solidaires, mais aussi s'ouvrir au monde en découvrant un nouvel habitat, une nouvelle culture, des nouvelles coutumes, de nouvelles habitudes alimentaires... Les voyages scolaires, c'est un fabuleux et unique laboratoire pédagogique qui a toute sa place dans le projet de l'école.

L'UFAPEC déplore que des écoles choisissent par facilité de ne pas organiser des voyages, voire y renoncent. L'UFAPEC déplore encore que d'autres écoles continuent à organiser des voyages qui n'offrent aucun intérêt pédagogique ou éducatif. L'UFAPEC souhaite une concertation de tous les partenaires de la communauté éducative sur le sujet.

Si les voyages scolaires obligatoires sont généralement rendus accessibles financièrement pour les familles, des raisons religieuses et/ou éducatives excluent encore des élèves des voyages. C'est sur et avec les familles qu'il faut travailler pour un changement des représentations. En tant que mouvement de parents, L'UFAPEC incite les écoles à renforcer leur travail de sensibilisation et les soutient dans cette voie.

Face au motif religieux, nous recommandons de créer des synergies et de dialoguer avec des interlocuteurs des différentes communautés. Face aux parents « poules » et à leurs inquiétudes, nous proposons d'informer sur les effets positifs des voyages scolaires notamment en terme d'autonomie, de socialisation et d'apprentissages dans le cadre d'une réflexion plus générale sur l'éducation de l'enfant et l'adolescent.

Loin d'être anodin dans la vie de l'école, le voyage scolaire est à percevoir comme un projet à long terme qui nécessite l'adhésion de tous les acteurs de l'école. Lors de l'inscription de l'enfant à l'école, nous rappelons que les parents adhèrent au projet d'établissement y compris aux projets de voyages scolaires.

« Les voyages scolaires n'ont de sens que s'ils s'inscrivent dans le cadre du projet d'établissement. Ce n'est pas une simple parenthèse dans la vie de l'école mais bien un projet mûrement réfléchi qui va nécessiter préparation, investissement au moment même et exploitation au retour. Pour mener ce projet à bien et susciter l'enthousiasme des élèves et de leurs parents, il est primordial que les enseignants, la direction communiquent le plus rapidement possible et sensibilisent parents et enfants à l'intérêt de ces activités (réunions d'informations, organisation d'un système d'épargne, remise de documents informatifs, implication de l'Association de Parents au projet...). »<sup>11</sup>

A ce titre, l'UFAPEC invite tous les partenaires de l'école à porter et faire connaître les voyages scolaires auprès des nouvelles familles ou de familles isolées et/ou peu présentes à l'école.

L'association de parents est souvent le lieu idéal pour présenter avec une vision de parents les différents projets de voyages, leurs finalités pédagogiques et éducatives. L'association de parents est aussi un lieu où des actions de solidarité et de soutien au financement peuvent être mises sur pied.

**Désireux d'en savoir plus ?**  
**Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter**  
**Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.**

---

<sup>11</sup> Circulaire n° 4068 du 26/06/2012, op. cit.